

# ALGÉRIE

ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION,  
DE FORMATION ET D'EMPLOI 2016



Traduit de l'anglais. En cas de doute quant à l'exactitude des informations ci-incluses, veuillez vous reporter à la version originale.

Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de l'ETF et ne reflète pas nécessairement le point de vue des institutions de l'UE.

@ Fondation européenne pour la formation, 2017  
Reproduction autorisée moyennant mention de la source.

## PRINCIPALES ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE FORMATION ET D'EMPLOI EN ALGÉRIE

Le plan quinquennal du gouvernement (2014–2018) souligne l'importance de lutter contre le chômage, de privatiser et de diversifier l'industrie et de promouvoir le dialogue social, ainsi que la nécessité d'une participation accrue des entreprises à l'éducation.

Une révision de la Constitution a été adoptée en février 2016<sup>1</sup>. Cette révision a pour but de promouvoir une économie davantage tournée vers le marché. La mise en place d'une économie diversifiée et la lutte contre la corruption sont devenues des objectifs explicites. La liberté des échanges et des investissements est reconnue et le gouvernement doit «s'efforcer d'améliorer le climat des affaires». Les monopoles et la concurrence déloyale sont interdits.

Sur le plan politique, la Constitution réintroduit la limite de deux mandats pour la présidence (qui avait été levée en 2008). Les citoyens bénéficiant de la double nationalité n'ont plus accès aux hautes fonctions politiques<sup>2</sup> et le tamazight<sup>3</sup> acquiert le statut de langue officielle et nationale.

Ces dernières années, la coopération entre l'Algérie et l'Union européenne (UE) a connu un nouvel élan et plusieurs nouveaux programmes ont été signés et lancés, notamment en faveur de la diversification économique, mais aussi de la lutte contre les défis liés au chômage que connaît le pays.

### 1. Principales caractéristiques démographiques et économiques

Avec ses 39,7 millions d'habitants, l'Algérie est le pays le plus peuplé du Maghreb (PNUD, 2015). La population est inégalement répartie dans le pays, la grande majorité vivant dans l'extrême nord, le long de la côte méditerranéenne. Une personne sur quatre est âgée de 15 à 24 ans (Ibid.).

L'économie algérienne doit faire face à un choc extérieur rude et probablement durable, qui nécessite une réponse politique vigoureuse fondée sur des réformes structurelles et un assainissement budgétaire. Pays à revenu moyen dont le produit intérieur brut (PIB) n'a cessé de se détériorer depuis la mi-2014, parallèlement à la chute des prix mondiaux du pétrole, l'Algérie doit impérativement revoir son modèle de croissance afin de faciliter l'ajustement au choc (FMI, 2016)<sup>4</sup>.

L'effondrement des prix du pétrole a mis en évidence les faiblesses anciennes d'une économie dirigiste excessivement dépendante des hydrocarbures (qui représentent environ un tiers du PIB et 98 % des exportations (Banque mondiale, 2015)). Jusqu'à présent, les effets du choc des prix pétroliers sur la croissance ont été limités, mais l'équilibre budgétaire et la balance extérieure se sont considérablement dégradés. En décembre 2015, le gouvernement a donc adopté, mais tardivement, une série de mesures d'austérité. Le budget de 2016 prévoit une réduction des dépenses de 9 % (essentiellement dans les investissements) et une hausse de 4 % des recettes fiscales. Le budget permet aux autorités financières d'adopter de nouvelles réductions si les prix pétroliers tombent en deçà de leur hypothèse de prix moyen du pétrole et d'emprunter à l'étranger si nécessaire. Le gouvernement appliquera également de nouvelles licences d'importation et envisage d'augmenter les prix de l'électricité afin que ceux-ci soient plus proches du coût réel. Les autorités monétaires vont

<sup>1</sup> En vertu de la loi n° 16-01 du 26 Jomada El Oula 1437 (6 mars 2016), [www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2016/F2016014.pdf](http://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2016/F2016014.pdf)

<sup>2</sup> La nationalité algérienne exclusive est requise pour accéder aux hautes responsabilités de l'État et aux fonctions politiques.

<sup>3</sup> Langue berbère

<sup>4</sup> [www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2016/cr16127.pdf](http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2016/cr16127.pdf), document consulté le 4 août 2016

autoriser une nouvelle dépréciation du dinar algérien (DZD) afin d'éviter une distorsion de son taux de change (Banque mondiale, 2016).

Dans ce contexte économique, la part du PIB par secteur a connu, en 2015, une évolution assez stable, menée par les secteurs de l'industrie et des services (47,9 % et 39 %, respectivement), suivis par l'agriculture (13,1 %) (Banque mondiale). L'emploi par secteur indique que le commerce et les services emploient la majorité des salariés (61,6 %), suivis de la construction et des travaux publics (16,8 %), de l'industrie (13 %) et de l'agriculture (8,7 %) (ONS, 2015). L'emploi dans le secteur public est toujours important, à 42 %, avec une prédominance de femmes (64,1 % des salariés du secteur public) (ONS, 2015). Ce pourcentage est stable depuis 2014.

Les défis structurels à long terme que doit relever l'économie sont toujours les mêmes, à savoir la réduction des subventions, l'amélioration de l'environnement commercial, la diversification de l'économie et la création d'emplois dans le secteur privé. Si le gouvernement parle de la nécessité de réformer, les mesures qu'il a prises en ce sens ont été modestes.

Le secteur privé est bridé par un climat commercial caractérisé par la difficulté d'accéder au crédit, la complexité du cadre réglementaire et la longueur des procédures de création d'entreprises. La corruption et la pénurie de compétences adéquates constituent également d'importants obstacles au commerce dans le pays. Les efforts récents dans ce domaine, comme la facilitation de la création d'entreprises et l'octroi de permis de construire, vont dans le bon sens. Cependant, ils doivent encore se traduire en un meilleur classement dans les études internationales (l'Algérie obtient de mauvais résultats dans le rapport Doing Business de la Banque mondiale, la facilité dans la pratique des affaires classant le pays à la 163<sup>e</sup> place sur 189 pays en 2016, soit un recul de quelques places par rapport aux années précédentes).

Quant au climat commercial, le gouvernement a institué un comité chargé d'élaborer un plan d'action afin de réformer l'environnement commercial (Banque mondiale, 2016)<sup>5</sup>. L'instabilité dans la région demeure une préoccupation majeure pour les autorités algériennes et les investisseurs. Les mesures de sécurité prises le long de la frontière avec la Libye ont été récemment renforcées.

L'intégration commerciale a également progressé très lentement et les négociations en vue de l'adhésion à l'OMC n'ont pas beaucoup avancé. Pour stimuler l'économie, le gouvernement cherche à développer plus avant ses ressources en hydrocarbures et a aussi explicitement soutenu le développement du secteur privé en ouvrant des centres de recherche et en lançant de grands projets en matière de transport et de logement.

Depuis les années 1990, l'Algérie s'est engagée dans un programme destiné à créer une économie de marché et à privatiser un large éventail d'installations publiques de production. La transition vers une économie ouverte a nécessité une restructuration majeure et le pays a adopté un plan quinquennal qui prévoit la privatisation et la diversification de l'économie. Néanmoins, le secteur public emploie toujours une grande partie de la main-d'œuvre et la plupart des entreprises sont encore des microentreprises (unipersonnelles). La diversification limitée et la croissance lente du secteur privé ont un impact négatif sur la création d'emplois durables, et représentent donc un défi supplémentaire dans la lutte contre le chômage (FMI, 2016).

En ce qui concerne les migrations, environ 2,6 % de la population algérienne vivait à l'étranger en 2012. La France reste la principale destination des Algériens, suivie de l'Espagne et de l'Italie (dans l'UE), de la Tunisie (dans la région sud-méditerranéenne), du Canada et des États-Unis. Parallèlement, l'Algérie accueille une population de travailleurs migrants estimée à 0,27 % dans le

---

<sup>5</sup> [www.worldbank.org/en/country/algeria/overview](http://www.worldbank.org/en/country/algeria/overview), consulté le 4 août 2016

recensement de 2008 (ONS, 2008). Les permis de travail délivrés font apparaître une hausse rapide au fil des ans, de 1 107 à 50 760 personnes. Les immigrants sont en majorité des ressortissants chinois (41 % du total des immigrants), dont la plupart travaillent dans le cadre de grands projets de travaux publics commandés par le gouvernement (53 % des permis de travail sont délivrés pour ce secteur)<sup>6</sup>.

## 2. Éducation et formation

### 2.1 Tendances et défis

Il est difficile d'accéder aux données concernant l'éducation. Il n'existe pas de système intégré de collecte et d'analyse des données, et ces dernières ne sont pas diffusées et publiées à grande échelle. L'annuaire des statistiques n'est disponible qu'en version imprimée et les données ne sont pas intégrées au sein d'un système unique. L'Office national des statistiques (ONS) fournit des données en ligne sur l'EFP, mais les données disponibles les plus récentes concernent 2010. L'analyse ci-dessous repose donc pour l'essentiel sur les données disponibles en provenance de sources internationales.

En 2012, le budget alloué au secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur s'élevait à 871 milliards de DZD, soit 19 % du budget public total. Une part de 1,07 % de l'ensemble de ce budget éducatif a été allouée à l'EFP<sup>7</sup>. Selon les données de l'UNESCO (2008), les dépenses totales dans le secteur de l'éducation représentaient 4,34 % du PIB.

Grâce aux efforts importants consentis durant les décennies précédentes, le système d'éducation et de formation a connu un développement considérable. Une campagne d'alphabétisation a donné de bons résultats (au cours de la période 2008–2012, 94,4 % des hommes et 89,1 % des femmes étaient alphabétisés)<sup>8</sup>. Cependant, la majeure partie de la population adulte a toujours un faible niveau d'instruction (62,6 % en 2012<sup>9</sup>).

Bien que plusieurs réformes aient été entreprises pour améliorer la qualité du système éducatif, celles-ci n'ont, à ce jour, pas permis d'accroître l'employabilité des élèves qui quittent le système. Il n'existe pas d'indicateurs de mesure de la qualité, étant donné que le pays n'a participé à aucun des tests organisés à l'échelle internationale, à l'exception de PISA<sup>10</sup>. Un pourcentage élevé d'élèves (38 %) quittent l'école après l'enseignement secondaire inférieur obligatoire et certains d'entre eux suivent ultérieurement un cursus d'EFP dans le cadre d'une formation initiale ou continue. Le pourcentage d'inscription à un cours professionnel au niveau de l'enseignement secondaire supérieur est faible (9,7 %)<sup>11</sup>.

Les taux bruts d'inscription dans l'enseignement secondaire inférieur et supérieur étaient, respectivement, de 99,9 % et 62,7 % en 2011 et la proportion d'élèves de l'EFP était assez faible – 8,3 % dans le cycle inférieur et 9,7 % dans le cycle supérieur de l'enseignement secondaire. En ce qui concerne l'apprentissage, les chiffres publiés par le ministère indiquent un nombre total de 247 320 apprentis formés en 2009, sur la base de 4 285 contrats d'apprentissage. Les données

---

<sup>6</sup> Migration Policy Centre, 2013, [www.migrationpolicycentre.eu/docs/migration\\_profiles/Algeria.pdf](http://www.migrationpolicycentre.eu/docs/migration_profiles/Algeria.pdf)

<sup>7</sup> Pourcentage fondé sur les données nationales et les journaux officiels du pays

<sup>8</sup> UNICEF, statistiques algériennes, [www.unicef.org/french/infobycountry/algeria\\_statistics.html](http://www.unicef.org/french/infobycountry/algeria_statistics.html)

<sup>9</sup> Eurostat, voir l'annexe statistique à la fin du présent document. Cette donnée inclut les personnes analphabètes.

<sup>10</sup> Les résultats pour l'Algérie sont assez faibles. Toute comparaison avec les éditions passées est impossible vu que l'Algérie a participé à PISA pour la première fois en 2016.

<sup>11</sup> Ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels, *Annuaire des statistiques*, 2014

disponibles ne permettent pas de connaître l'identité des bénéficiaires, la durée des cours ou les qualifications obtenues. Toutefois, compte tenu de la part importante de la population âgée de 15 à 30 ans (31 %), qui représente 10,9 millions de jeunes, dont près de la moitié quittent l'école prématurément, ces chiffres sont extrêmement faibles (ETF, 2014).

## 2.2 Politique en matière d'éducation et de formation et cadre institutionnel

L'éducation préscolaire commence à quatre ans et la scolarité obligatoire dure neuf ans, débutant à l'âge de six ans pour s'achever à quinze ans. Lorsque les élèves sortent du système scolaire traditionnel, la décision de poursuivre des études et/ou d'entamer une formation professionnelle est prise par défaut et aucune passerelle n'est actuellement prévue dans le système entre l'EFP et l'enseignement général ou entre l'EFP de niveau supérieur et l'enseignement supérieur.

L'EFP relève de la responsabilité du ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels (MFEP). Le ministère de l'Éducation nationale est responsable de l'enseignement général et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est chargé de l'enseignement supérieur. La coopération entre les différents ministères semble limitée, tout comme la coordination avec les entreprises privées.

La formation professionnelle revêt deux formes, la formation dans des établissements scolaires et l'apprentissage. Bien que les dispositions légales offrent la possibilité d'un enseignement privé, l'EFP est majoritairement proposé à titre gratuit par l'État. Le système de formation propose quatre filières de formation spéciales: les cours du soir, l'apprentissage à distance, la formation des femmes au foyer et la formation des femmes dans les zones rurales.

Une loi réformant le système d'EFP a été adoptée en 2008. Douze nouveaux établissements scolaires ont été créés en application de cette loi. Ces instituts d'enseignement professionnel sont destinés à initier un nouveau mode d'EFP et à en améliorer l'image. Ils ciblent 30 à 40 % des élèves admis dans les cycles postérieurs à l'enseignement obligatoire et proposent des formations d'une durée de deux à quatre ans. Les élèves peuvent également décider de poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur. Ces nouveaux instituts dispensent, en étroite collaboration avec les entreprises, des formations ouvrant les portes de l'emploi dans les principaux secteurs (industrie, agriculture, agroalimentaire, hôtellerie et tourisme, construction, gestion, comptabilité et vente).

Un Conseil de partenariat a été créé au niveau national et des entités similaires devaient également voir le jour au niveau local ou infranational. Toutefois, le conseil ne semble pas disposer actuellement des capacités nécessaires pour devenir une véritable plate-forme de dialogue aboutissant à des réformes et à la formulation de politiques. Il convient de déployer davantage d'efforts pour renforcer la coordination interministérielle et le dialogue avec le secteur privé afin d'élaborer une vision et des objectifs communs.

Le plan quinquennal du gouvernement (2014–2018) a fixé des objectifs de développement spécifiques qui incluent les aspects suivants.

- a. L'accès à l'enseignement progressera avec la construction de nouvelles écoles.
- b. Des programmes de formation spécifiques seront élaborés pour cibler des catégories sociales précises, notamment la population des zones rurales.
- c. Le plan pour la qualité de la formation comporte les éléments suivants: (i) la mise en œuvre de mécanismes d'assurance qualité pour la gestion administrative et financière et les activités pédagogiques; (ii) la formation du personnel éducatif, en particulier les formateurs; (iii) le renforcement des services d'orientation professionnelle; (iv) la réorganisation des programmes scolaires de l'EFP; (v) la création de centres d'excellence dans le domaine de l'agriculture, de la construction, de la mécanique automobile, des énergies renouvelables et des technologies

basées sur la connaissance; (vi) le suivi des programmes d'échange et de coopération; (vii) le suivi de l'installation de réseaux informatisés dans les écoles.

- d. Le plan pour les partenariats avec le secteur privé inclut les points suivants: (i) développer le système d'apprentissage (en alternance) afin de faire participer davantage d'entreprises à la formation; (ii) renforcer la coordination avec les partenaires du secteur socio-économique pour adapter l'offre aux besoins du marché du travail; (iii) ouvrir le réseau de développement pédagogique aux instituts de recherche et au secteur économique.

Il est malaisé d'évaluer les progrès dans la réalisation de ces objectifs à moyen terme en raison de l'absence de rapports officiels sur l'état d'avancement. Lors de la présentation officielle du plan le 1<sup>er</sup> juin 2014, le Premier ministre a annoncé la création de mécanismes pour contrôler régulièrement les progrès. En septembre 2016, aucun rapport officiel sur l'état d'avancement de l'application du plan n'avait été publié. Le suivi des progrès devrait être mis en place et il conviendrait de procéder à des ajustements réguliers des réformes en consultation étroite et régulière avec les acteurs pertinents de l'EFP, y compris les entreprises.

La formation continue reste limitée. Les fonds collectés par le ministère des Finances grâce à une taxe de 1 %, qui est ensuite distribuée par le Fonds national de développement de l'apprentissage et de la formation continue (FNAC), restent encore largement inutilisés, principalement en raison de procédures administratives de remboursement complexes. En 2014, le FNAC, en accord avec le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels, a élaboré un plan quinquennal destiné à relancer ses activités, à revoir sa structure pour la rendre plus efficace et à améliorer ses services aux entreprises. Certaines activités ont été mises en place, en particulier la formation des conseillers en formation du FNAC afin de renforcer leurs capacités à conseiller les entreprises en matière d'analyse des compétences de formation et d'élaboration de plans de formation personnalisés. La formation a été organisée en 2015 avec le soutien du projet GEMM, financé par l'UE et mis en œuvre par l'ETF<sup>12</sup>.

### 3. Marché du travail et emploi

#### 3.1 Tendances et défis

En raison des perspectives insuffisantes qu'offre le marché et de l'écart entre les compétences disponibles et celles requises par les employeurs, le taux d'activité reste très faible en Algérie [41,8 % en 2013, enquête sur les forces de travail (LFS)], malgré quelques améliorations par rapport aux années précédentes. Des dichotomies importantes persistent au niveau de l'âge et de la répartition par genre, les femmes étant largement exclues du marché du travail [le taux d'activité des femmes et des hommes s'élevait à 16,4 % et 66,8 %, respectivement, en 2015 (LFS)]. En règle générale, le taux d'activité atteint son maximum chez les femmes âgées de 25 à 29 ans, puis décline progressivement à mesure qu'elles avancent en âge. L'emploi par niveau d'instruction indique que les personnes ayant un niveau d'instruction faible à moyen ont plus de chances d'avoir un travail que les personnes ayant fait des études supérieures (les taux de chômage, du niveau d'instruction le plus faible au niveau le plus élevé, se situaient à 6,9 %, 9,7 % et 15,4 % respectivement en 2014, selon Eurostat). La situation est encore plus critique pour les femmes, puisque le taux de chômage des femmes ayant fait des études supérieures atteint 21,8 %. Ceci montre également les limites de la structure économique du pays, qui est manifestement incapable de générer des emplois de qualité pour les travailleurs très qualifiés. Ces

---

<sup>12</sup> Le projet GEMM (Gouvernance pour l'employabilité en Méditerranée) est un projet régional financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'ETF.

caractéristiques se reflètent sur le marché du travail, où seuls 12 % des salariés sont diplômés de l'enseignement supérieur<sup>13</sup>.

Le chômage varie à travers le pays, avec des taux nettement plus élevés dans les provinces du sud et dans les zones urbaines. Bien que le taux de chômage moyen soit relativement faible, à 11,2 % en 2015 (9,9 % pour les hommes et 16,6 % pour les femmes), certaines catégories sont particulièrement frappées par le chômage. Parmi celles-ci, les jeunes et les femmes instruites enregistrent, comme indiqué plus haut, les taux de chômage les plus élevés. Le taux de chômage des jeunes a atteint 29,9 % [26,7 % pour les hommes et 45,3 % pour les femmes (ONS)] en 2015, alors qu'il s'établissait à 22,4 % en 2011. Le chômage de longue durée en pourcentage des chômeurs est élevé [72,2% en 2015 (ONS)], ce qui accroît le besoin de formation, en particulier pour recycler les chômeurs ou améliorer leurs compétences afin de les doter des qualifications que recherche le marché du travail.

La transition vers le secteur privé a entraîné une croissance du secteur informel. Selon les estimations de la Banque mondiale, l'économie informelle représente 34,8 % du PIB<sup>14</sup>. Après une période de tolérance, les autorités algériennes appliquent depuis 2011 une législation destinée à intégrer le marché informel.

Tandis que les salariés ayant un emploi à durée indéterminée sont concentrés dans le secteur public, la plupart des salariés du secteur privé sont employés sur une base temporaire [79,5 % en 2011 (ONS)]. Selon des estimations de la Banque mondiale, le travail indépendant représente 29,6 % de l'emploi total et 63,3 % des travailleurs ne sont pas couverts par la sécurité sociale (Banque mondiale, 2011)<sup>15</sup>.

### 3.2 Politique de l'emploi et cadre institutionnel

Les demandeurs d'emploi ne disposent que depuis peu de régimes d'assurance chômage<sup>16</sup>, mais l'Algérie applique des mesures politiques actives pour stimuler l'emploi et la création d'emplois depuis 1989. Les plans gouvernementaux les plus récents (2010–2014 et 2014–2018) comptent parmi leurs principaux objectifs l'accroissement de l'employabilité, notamment celle des jeunes.

La politique nationale de l'emploi a été élaborée en 2008 et adoptée par le gouvernement dans le plan quinquennal 2010–2014. Elle vise principalement à faire baisser le taux de chômage à moins de 9 % et à créer trois millions de nouveaux emplois à l'horizon 2014. C'est à ce jour la seule stratégie visant à favoriser l'emploi.

Les acteurs clés de la politique de l'emploi sont le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité sociale et le ministère de la Solidarité nationale pour les activités liées à la lutte contre la pauvreté. D'autres ministères interviennent également, mais dans une moindre mesure, comme le ministère de l'Agriculture, le ministère des petites et moyennes Entreprises et de l'Artisanat et le ministère de l'Industrie. L'Agence nationale de développement des PME (ANDPME) et l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) ont également un rôle à jouer.

---

<sup>13</sup> ETF, 2014.

<sup>14</sup> Banque mondiale, 'Striving for better jobs: The Challenge of informality in the Middle East and North Africa region', *MENA Knowledge and Learning Quick Notes Series*, n° 49, Banque mondiale, Washington, DC, 2011.

<sup>15</sup> Ibid.

<sup>16</sup> OIT, *Perspectives pour l'emploi et le social dans le monde: Tendances pour 2015*, Bureau international du travail, Genève, 2015.



Dans le cadre de cette politique nationale de l'emploi, l'Algérie a élaboré au fil des ans des mesures spécifiques en matière d'emploi; celles-ci sont mises en œuvre par cinq agences.

- Sous la tutelle du ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité sociale:
  - l'ANEM (Agence nationale de l'emploi); le DAIP (dispositif d'aide à l'insertion professionnelle) – contrats de travail temporaires et stages pour les jeunes;
  - l'ANSEJ (Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes): création et développement de microentreprises par des jeunes de 19 à 35 ans; et
  - la CNAC (Caisse nationale d'assurance chômage): allocations de chômage et soutien à la création de microentreprises par des chômeurs âgés de 30 à 50 ans.
- Sous la tutelle du ministère de la Solidarité nationale:
  - l'ADS (Agence de développement social): programmes de travaux publics pour les personnes démunies;
  - l'ANGEM (Agence nationale de gestion du microcrédit): microcrédits pour les personnes démunies.

La principale mission de l'ANEM consiste à fournir des services d'intermédiation professionnelle. L'agence continue à moderniser et à améliorer ses services publics. Entre 1990 et 2004, tous les employeurs du secteur privé avaient l'obligation d'informer l'ANEM de leurs vacances d'emplois. Depuis 2004, des pénalités sont imposées aux employeurs qui ne respectent pas cette obligation.

L'ANEM a sensiblement accéléré son rythme de travail, passant du traitement de 132 000 vacances d'emplois en 2006 à 234 000 en 2010, avant de redescendre à 182 000 en 2011. La demande d'emplois a également augmenté au cours de la même période, le nombre de demandeurs d'emplois passant de 96 000 en 2006 à 181 000 à la fin 2010. Le taux de placement a légèrement augmenté, pour passer de 73 % à 77 %. Depuis 2008, en plus de sa mission principale, l'ANEM est impliquée dans la gestion de programmes d'emploi pour les jeunes élaborés dans le cadre de la politique nationale de l'emploi.

Les services fournis par les agences qui proposent des programmes actifs en faveur du marché du travail peuvent être répartis en deux groupes en fonction du type de programme pour l'emploi proposé.

- Les services destinés à atténuer les tensions sociales en fournissant immédiatement des contrats de travail temporaire ou des stages – l'ANEM (intermédiation professionnelle, programmes d'emploi pour les jeunes impliquant des stages ou des contrats de travail pour les jeunes diplômés) et l'ADS (programmes de travaux publics pour les personnes démunies et non qualifiées dans les régions défavorisées).
- Les services destinés à soutenir l'entrepreneuriat et les microentreprises en fournissant des conseils commerciaux, une formation, des crédits, des exonérations fiscales et un suivi commercial – l'ANSEJ (pour les jeunes de 19 à 35 ans, notamment les diplômés de l'enseignement supérieur), la CNAC (pour les chômeurs adultes de 35 à 50 ans) et l'ANGEM (microcrédits pour les personnes démunies visant à promouvoir le travail indépendant, le travail à domicile, les petites entreprises et l'artisanat). Depuis 2010, le gouvernement a alloué des ressources spécifiques et mis en œuvre des mesures visant à améliorer l'accès des jeunes à l'emploi (notamment des exonérations fiscales, des aides à l'embauche, des crédits garantis par le gouvernement pour les start-ups et des microcrédits pour les ménages pauvres). Ces mesures pèsent sur le budget public [13,6 % du PIB en 2012 (ETF, 2014)] et semblent n'apporter que des solutions temporaires au problème.

Chaque agence gère des programmes différents et dispose d'un accès à des ressources considérables. Bien que des ressources importantes soient disponibles, les informations sur l'incidence de ces services sont limitées.

Les différentes responsabilités des agences ne sont pas claires. Un mécanisme de contrôle et d'évaluation des activités est requis pour accroître l'efficacité des programmes en faveur du marché du travail, notamment les programmes en faveur de l'entrepreneuriat et des microcrédits.

Les mécanismes existants pour anticiper les besoins en compétences et mettre en adéquation l'offre et la demande de compétences sont limités et ne reposent pas sur des efforts coordonnés des différents acteurs intervenant dans le développement des compétences. Les entreprises doivent faire face à une pénurie de compétences, mais, dans le même temps, les plates-formes et les mécanismes leur permettant de formuler leurs besoins sont limités. Conformément à son mandat, l'ANEM devrait aussi effectuer des analyses du marché du travail (besoins du marché, anticipation, etc.), mais cette fonction est restreinte, essentiellement en raison des capacités réduites de l'agence.

Le projet PASEA (programme d'appui au secteur de l'emploi) de l'UE, qui s'est achevé en mars 2016, visait à renforcer les capacités du personnel de l'ANEM dans le domaine des services d'intermédiation et à moderniser son offre de services. À la demande de la délégation de l'UE, l'ETF a procédé à une analyse des activités de renforcement des capacités du programme PASEA, qui ont donné des résultats positifs en termes d'augmentation des capacités du personnel à gérer et fournir les services de l'ANEM aux demandeurs d'emploi et aux entreprises. Il ressort également de l'évaluation que l'ANEM prend des mesures positives pour se moderniser, notamment en créant de nouveaux bureaux locaux (ALEM), en professionnalisant son personnel et grâce aux nouveaux outils développés et mis en place. Les efforts visant à numériser les services de l'agence ont été assez importants et la plateforme en ligne créée récemment et baptisée WASSIT permet de gérer et d'échanger des données sur les demandeurs d'emploi et les postes à pourvoir, et facilite la mise en adéquation de l'offre et de la demande. Les conseillers en matière d'emploi de l'ANEM pourraient jouer plus efficacement leur rôle, et le temps consacré aux services d'orientation professionnelle a augmenté. La communication interne et externe devrait également être facilitée par le nouveau service d'intranet (A3mali) et un nouveau site web<sup>17</sup>.

La dynamique lancée par le projet PASEA et l'engagement de l'ANEM à réformer et améliorer les services de l'emploi doivent être maintenus, et des ressources adéquates allouées à cette fin.

Le programme AFEQ de l'UE (Adéquation Formation-Emploi-Qualification), qui doit être lancé en 2017, vise à poursuivre ces efforts, et notamment à renforcer la coopération et le partenariat entre le secteur de l'éducation et le marché du travail. D'autres acteurs interviendront, comme le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels pour développer les systèmes d'apprentissage, le ministère de l'Éducation nationale pour lutter contre le décrochage scolaire et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour renforcer les services de création d'entreprises et les possibilités de recherche en partenariat avec les entreprises.

---

<sup>17</sup> [www.anem.dz/?module=site&crud=recherche\\_active](http://www.anem.dz/?module=site&crud=recherche_active)

# ANNEXES

## Annexe statistique

Cette annexe présente des données annuelles de 2011 et de 2015 ou de la dernière année disponible.

Indicateur		2011	2015	
1	Population totale (en milliers)	36 717,1 <sup>e</sup>	39 666,5 <sup>e</sup>	
2	Taille relative de la population des jeunes (groupe d'âge des 15–24 ans) (%)	29,7 <sup>e</sup>	25,4 <sup>e</sup>	
3	Taux de dépendance des jeunes (%)	40,9	43,6	
4	Taux de dépendance des personnes âgées (%)	8,4	9,1	
5	Indice de compétitivité mondiale	Rang	87	79
		Note	3,9	4,1
6	Taux de croissance du PIB (%)	2,9	3,9	
7	PIB par habitant, PPA (dollar international courant)	13 026,2	14 687,4	
8	PIB par secteur (%)	Valeur ajoutée de l'agriculture	8,6	13,1
		Valeur ajoutée de l'industrie	52,7	39,0
		Valeur ajoutée des services	38,7	47,9
9	Indice numérique de pauvreté à 2 dollars par jour (PPA) (%)	D.M.	D.M.	
10	Indice d'inégalité de Gini (%)	D.M.	D.M.	
11	Niveau d'instruction de la population adulte (25–64 ans ou plus de 15 ans) (%)	Faible*	62,6 (2012)	D.M.
		Moyen	17,9 (2012)	D.M.
		Élevé	9,8 (2012)	D.M.
12	Taux bruts d'inscription dans l'enseignement secondaire (%)	99,9	D.M.	
13	Part des élèves de l'EFP dans l'enseignement secondaire (%)	8,3	D.M.	
14	Taux bruts d'inscription dans l'enseignement secondaire supérieur (%)	62,7	D.M.	
15	Part des élèves de l'EFP dans l'enseignement secondaire supérieur (%)	9,7	D.M.	
16	Mauvais résultats en lecture, mathématiques et sciences – PISA (%)	Lecture	S.O.	S.O.
		Mathématiques	S.O.	S.O.
		Sciences	S.O.	S.O.
17	Participation à la formation/l'apprentissage tout au long de la vie (groupe d'âge des 25–64 ans) selon le sexe (%)	Total	D.M.	D.M.
		Hommes	D.M.	D.M.
		Femmes	D.M.	D.M.
18	Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (groupe d'âge des 18–24 ans) selon le sexe (%)	Total	D.M.	D.M.
		Hommes	D.M.	D.M.
		Femmes	D.M.	D.M.
19	Taux d'activité (des plus de 15 ans) selon le sexe (%)	Total	40,8	41,8
		Hommes	65,3	66,8
		Femmes	14,2	16,4

20	Taux d'emploi (des plus de 15 ans) selon le sexe (%)	Total	36,0	37,1
		Hommes	59,8	60,2
		Femmes	11,8	13,6
21	Taux de chômage (des plus de 15 ans) selon le sexe (%)	Total	10,0	11,2
		Hommes	8,4	9,9
		Femmes	17,2	16,6
22	Taux de chômage (des plus de 15 ans) selon le niveau d'instruction (%)	Faible**	6,3	6,9 (2014)
		Moyen	8,6	9,7 (2014)
		Élevé	15,2	15,4 (2014)
23	Taux de chômage des jeunes (15–24 ans) selon le sexe (%)	Total	22,4	29,9
		Hommes	19,1	26,7
		Femmes	38,1	45,3
24	Proportion des chômeurs de longue durée par rapport au nombre total de chômeurs (de plus de 15 ans) (%)		72,1	72,2
25	Taux de chômage (des plus de 15 ans) de longue durée (%)		7,1	8,1
26	Incidence du travail indépendant (%)		30,9	28,7
27	Part des salariés dans le secteur public (%)		40	42,0
28	Emploi par secteur (%)	Agriculture	10,8	8,7
		Industrie	30,8	29,8
		Services	55,2	61,6
29	Emploi dans le secteur informel (%)		D.M.	D.M.
30	Proportion des personnes âgées de 15 à 24 ans ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ni de formation (NEET) selon le sexe (%)	Total	24,5 (2010)	21,5 (2013)
		Hommes	10,8 (2010)	8,8 (2012)
		Femmes	39,1 (2010)	34,6 (2013)
31	Dépenses publiques consacrées à l'éducation (en % du PIB)		4,3 (2008)	D.M.
32	Dépenses publiques consacrées à l'éducation (en % des dépenses publiques totales)		11,4 (2008)	D.M.
33	Pénurie de compétences (%)		36,8 (2007)	D.M.
34	Part des PME dans le PIB (%)		D.M.	D.M.
35	Part des PME dans l'emploi (%)		13,9 (2009)	D.M.

**Sources:** Indicateurs 1, 2 – PNUD\_WPP15; 3, 4, 6, 7, 8 – Banque mondiale, Indicateurs du développement mondial; 5 – Forum économique mondial; 11, 22, 26 – Eurostat; 12, 13, 14, 15, 31, 32 – Institut de statistique de l'UNESCO; 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28 – Office national des statistiques d'Algérie; 30 – OCDE

**Légende:** S.O. = sans objet; D.M. = données manquantes

**Remarques:** <sup>(e)</sup> Estimation. <sup>(\*)</sup> Inclut les personnes analphabètes. <sup>(\*\*)</sup> CITE 0-1 (n'inclut pas les personnes analphabètes).

## Définition des indicateurs

	Description	Définition
1	Population totale (en milliers)	La population totale est le nombre de résidents habituels dans un pays donné au 1 <sup>er</sup> janvier d'une année donnée. Lorsqu'aucune information n'est disponible sur la population habituellement résidente, les résidents légaux ou inscrits peuvent être pris en compte.
2	Taille relative de la population des jeunes (groupe d'âge des 15–24 ans) (%)	Le ratio de la population jeune (âgée de 15 à 24 ans) par rapport à la population en âge de travailler (généralement âgée de 15 à 64 ans ou de 15 à 74 ans).
3	Taux de dépendance des jeunes (%)	Le ratio des jeunes à charge (personnes de moins de 15 ans) par rapport à la population en âge de travailler (entre 15 et 64 ans).
4	Taux de dépendance des personnes âgées (%)	Le ratio des personnes âgées à charge (personnes de plus de 64 ans) par rapport à la population en âge de travailler (entre 15 et 64 ans).
5	Indice de compétitivité mondiale	L'indice de compétitivité mondiale évalue le niveau général de la compétitivité en décrivant les moteurs de la productivité et de la prospérité des pays. L'indice attribue une note allant de 1 à 7, 7 étant le meilleur résultat.
6	Taux de croissance du PIB (%)	Le taux de croissance annuel en pourcentage du PIB aux prix du marché en devise locale constante.
7	PIB par habitant, PPA (dollar international courant)	La valeur réelle de tous les biens et services finaux produits dans un pays durant une période donnée (PIB), divisée par la population totale, et convertie en dollars internationaux en utilisant les taux de conversion à parité de pouvoir d'achat (PPA).
8	PIB par secteur (%)	La part de la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'industrie et des services.
9	Indice numérique de pauvreté à 2 dollars par jour (PPA) (%)	Le pourcentage de la population vivant avec moins de 2 dollars par jour aux prix internationaux de 2005.
10	Indice d'inégalité de Gini (%)	L'indice de Gini mesure à quel point la distribution des revenus (ou des dépenses de consommation, dans certains cas) parmi les personnes ou les ménages d'une économie s'écarte d'une égalité parfaite. Une valeur de 0 indique l'égalité totale et une valeur de 100 une inégalité maximale.
11	Niveau d'instruction de la population adulte (âgée de 25 à 64 ans ou de plus de 15 ans) (%)	Le niveau d'instruction se réfère au niveau d'études le plus élevé atteint par les individus, exprimé en pourcentage de toutes les personnes de ce groupe d'âge.
12	Taux bruts d'inscription dans l'enseignement secondaire (%)	Le nombre d'élèves scolarisés, à un niveau d'études donné, quel que soit leur âge, en pourcentage de la population d'âge scolaire officielle correspondant au même niveau d'études.
13	Part des élèves de l'EFP dans l'enseignement secondaire (%)	La proportion d'élèves de l'EFP dans l'enseignement secondaire par rapport au nombre total d'élèves de l'enseignement secondaire (général + EFP).
14	Taux bruts d'inscription dans l'enseignement secondaire supérieur (%)	Le nombre d'élèves scolarisés, à un niveau d'études donné, quel que soit leur âge, en pourcentage de la population d'âge scolaire officielle correspondant au même niveau d'études.
15	Part des élèves de l'EFP dans l'enseignement secondaire supérieur (%)	La proportion d'élèves de l'EFP dans l'enseignement secondaire supérieur par rapport au nombre total d'élèves de l'enseignement secondaire supérieur (général + EFP).
16	Mauvais résultats en lecture, mathématiques et sciences – PISA (%)	La part des jeunes âgés de 15 ans qui ne réussissent pas à atteindre le niveau 2 en lecture, mathématiques et sciences.
17	Participation à la formation/l'apprentissage tout au long de la vie (groupe d'âge des 25–64 ans) selon le sexe (%)	La part des personnes âgées de 25 à 64 ans qui ont déclaré avoir suivi un enseignement ou une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête sur les forces de travail.

Description	Définition
18 Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (groupe d'âge des 18 à 24 ans) selon le sexe	Le pourcentage de la population âgée de 18 à 24 ans ayant au maximum achevé l'enseignement secondaire inférieur et n'ayant suivi aucun enseignement ni aucune formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête sur les forces de travail. L'enseignement secondaire inférieur correspond aux niveaux 0-3C de la CITE 1997 pour les données jusqu'en 2013 et aux niveaux 0-2 de la CITE pour les données depuis 2014.
19 Taux d'activité (des plus de 15 ans) selon le sexe (%)	Les taux d'activité représentent la population active en pourcentage de la population en âge de travailler.
20 Taux d'emploi (des plus de 15 ans) selon le sexe (%)	Le taux d'emploi représente la population exerçant un emploi en pourcentage de la population en âge de travailler.
21 Taux de chômage (des plus de 15 ans) selon le sexe (%)	Le taux de chômage représente le nombre de chômeurs en pourcentage de la main-d'œuvre.
22 Taux de chômage (des plus de 15 ans) selon le niveau d'instruction (%)	Les niveaux d'études font référence au niveau d'instruction le plus élevé achevé avec fruit. Trois niveaux sont pris en considération: faible (niveaux 0-2 de la CITE), moyen (niveaux 3-4 de la CITE) et élevé (niveaux 5-6 de la CITE 1997 et niveaux 5-8 de la CITE 2011).
23 Taux de chômage des jeunes (15 à 24 ans) selon le sexe (%)	Le taux de chômage des jeunes représente le nombre de jeunes chômeurs âgés de 15 à 24 ans en pourcentage de la main-d'œuvre âgée de 15 à 24 ans.
24 Proportion des chômeurs de longue durée par rapport au nombre total de chômeurs (de plus de 15 ans) (%)	Le nombre de chômeurs âgés de plus de 15 ans qui sont des chômeurs de longue durée (12 mois ou plus), en pourcentage du nombre total de chômeurs de plus de 15 ans.
25 Taux de chômage (plus de 15 ans) de longue durée (%)	Le nombre de chômeurs âgés de plus de 15 ans qui sont des chômeurs de longue durée (12 mois ou plus) en pourcentage de la main-d'œuvre de plus de 15 ans.
26 Incidence du travail indépendant (%)	La part des travailleurs indépendants en pourcentage de l'emploi total. Les travailleurs indépendants comprennent les employeurs, les travailleurs à leur propre compte, les membres de coopératives de producteurs et les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale.
27 Part des salariés dans le secteur public (%)	La part des salariés dans le secteur public en pourcentage de l'emploi total.
28 Emploi par secteur (%)	La part des salariés dans l'agriculture, l'industrie et les services.
29 Emploi dans le secteur informel	La part des salariés du secteur informel dans l'emploi non agricole total.
30 Proportion des personnes âgées de 15 à 24 ans ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ni de formation (NEET) selon le sexe (%)	Le pourcentage de la population d'un groupe d'âge et d'un sexe donnés qui ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ni de formation continue.
31 Dépenses publiques consacrées à l'éducation (en % du PIB)	Les dépenses publiques consacrées à l'éducation en pourcentage du PIB. En général, le secteur public finance l'éducation, soit en soutenant directement les dépenses courantes ou en capital des établissements d'enseignement, soit en soutenant les élèves et leurs familles avec des bourses ou des prêts publics, ainsi qu'en attribuant des subventions à des entreprises privées ou des organisations sans but lucratif pour des activités éducatives. Les deux types de transactions sont compris dans les dépenses publiques totales pour l'éducation.
32 Dépenses publiques consacrées à l'éducation (en % des dépenses publiques totales)	Les dépenses publiques consacrées à l'éducation exprimées en pourcentage des dépenses publiques totales. En général, le secteur public finance l'éducation, soit en soutenant directement les dépenses courantes ou en capital des établissements d'enseignement, soit en soutenant les élèves et leurs familles avec des bourses ou des prêts publics, ainsi qu'en attribuant des subventions à des entreprises privées ou des organisations sans but lucratif pour des activités éducatives. Les deux types de transactions sont compris dans les dépenses publiques totales pour l'éducation.

	Description	Définition
33	Pénurie de compétences (%)	Le pourcentage des entreprises identifiant une main-d'œuvre insuffisamment qualifiée comme une contrainte majeure.
34	Part des PME dans le PIB (%)	La part de la contribution au PIB des petites et moyennes entreprises.
35	Part des PME dans l'emploi (%)	La part des salariés des petites et moyennes entreprises.

POUR PLUS D'INFORMATION SUR NOS ACTIVITÉS  
VEUILLEZ CONTACTER:

DÉPARTEMENT «COMMUNICATION»  
FONDATION EUROPÉENNE POUR LA FORMATION  
VIALE SETTIMIO SEVERO 65  
I - 10133 TORINO

E: [INFO@ETF.EUROPA.EU](mailto:INFO@ETF.EUROPA.EU)  
T: +39 011 6302222  
F: +30 011 6302200

[WWW.ETF.EUROPA.EU](http://WWW.ETF.EUROPA.EU)